

> info travaux <



LE CONSEIL GÉNÉRAL DES YVELINES FACILITE ET SÉCURISE VOS DÉPLACEMENTS

Aménagement et élargissement de la RD30 à Plaisir

Janvier 2015 : Démarrage des travaux

Le projet d'aménagement et d'élargissement de la RD30 à Plaisir entre dans sa phase de réalisation.

Depuis le 22 septembre 2014, le groupement d'entreprises retenu (Bouygues TP, Colas Ile-de-France Normandie, DTP Terrassement) pour la réalisation des travaux principaux de l'opération est en phase de préparation.

A partir de janvier 2015, les travaux démarrent sur l'ensemble de l'opération.



Les travaux seront exécutés en maintenant les deux sens de circulation en permanence. Néanmoins, des modifications des plans de circulation ou des restrictions provisoires de circulation (principalement nocturnes) seront mises en œuvre afin de pouvoir réaliser certains ouvrages et effectuer les changements de phase.

A partir de janvier 2015, les mesures d'exploitation permanentes seront les suivantes :

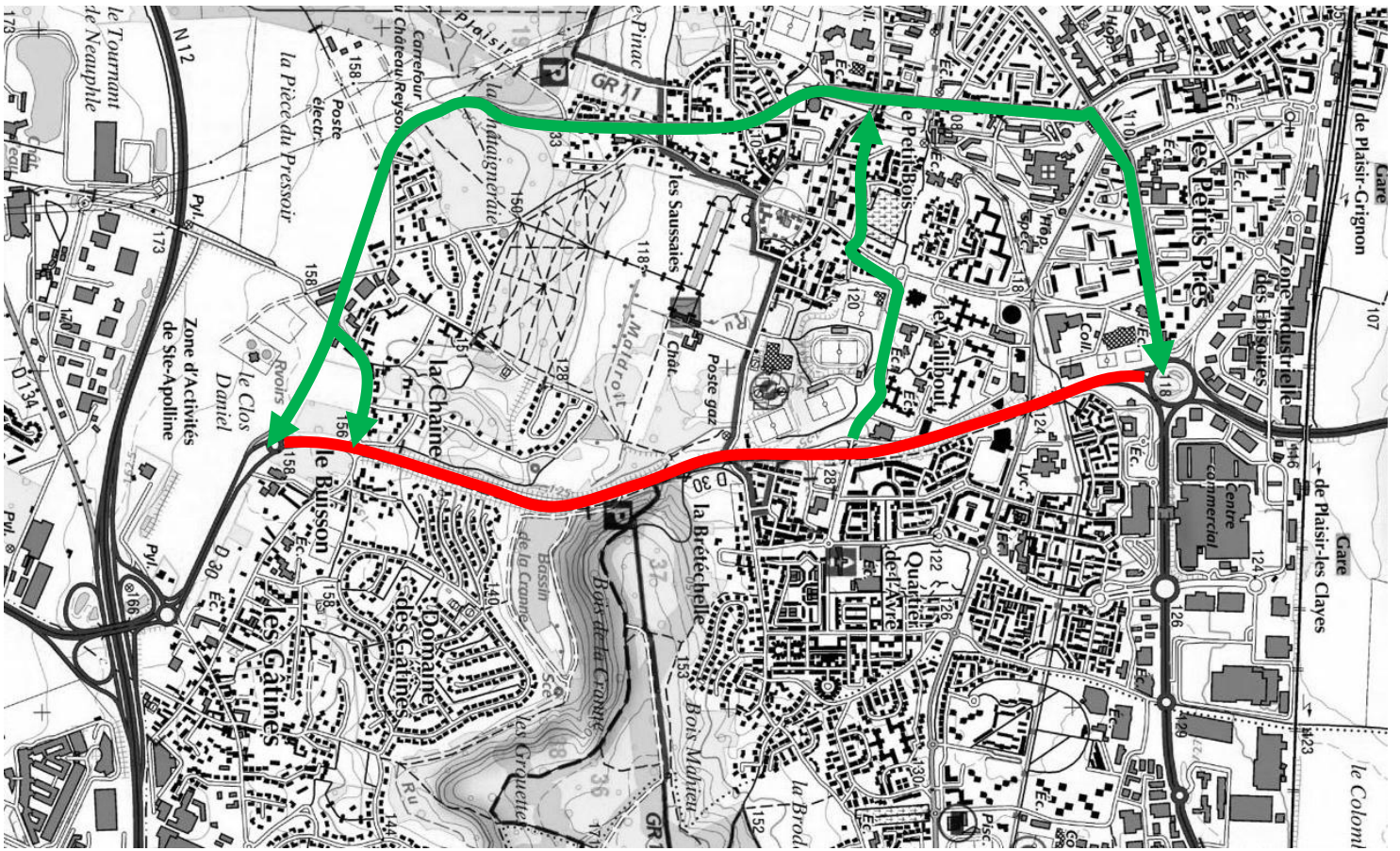
- Réalisation d'entrées et sorties de chantier sur l'ensemble de l'opération,
- Limitation de la vitesse à 50 km/h sur l'ensemble de l'opération, excepté sur la RD30, dans le sens Nord-Sud, entre l'aqueduc de l'Avre et la fin du Bois de la Cranne, où la limitation de vitesse sera maintenue à 70 km/h,
- Neutralisation de la voie centrale de l'anneau du giratoire du Petit Saint Cloud (travaux réalisés dans l'ilot central),
- Limitation de la vitesse à 30 km/h sur l'anneau du giratoire du Petit Saint Cloud.

Au cours du mois de janvier 2015, des mesures d'exploitation spécifiques et temporaires seront mises en œuvre pour permettre la mise en place de la signalisation provisoire et des dispositifs de protection du chantier :

- la RD30 sera fermée à 6 reprises, uniquement de nuit, entre le giratoire du Pressoir et celui du Petit Saint-Cloud.
- La bretelle de la RN12, dans le sens Paris-province, en direction de Plaisir, sera fermée 1 nuit.

Des déviations de la circulation seront alors mises en place avec la signalisation routière adéquate (voir au verso).

Déviations mises en place lors des fermetures de l'axe de la RD30



Déviations mises en place lors de la fermeture de la bretelle de la RN12

